

DÉPARTEMENT  
DES  
YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

ARRONDISSEMENT  
DE  
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

10 NOVEMBRE 2010

Le nombre de Conseillers  
en exercice est de 39

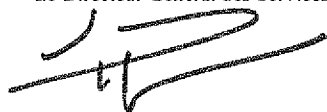
OBJET

**Exploitation du réseau  
de chaleur du quartier  
du Bel Air –  
Convocation de la  
commission consultative  
des services publics  
locaux**

En vertu de l'article L.2131-1  
du C.G.C.T.  
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye  
atteste que le présent document  
a été publié le 12 novembre 2010  
par voie d'affichages  
notifié le .....  
transmis en Sous-Préfecture  
le 19 novembre 2010  
et qu'il est donc exécutoire.

Le 19 novembre 2010

Pour le Maire,  
Par délégation,  
Le Directeur Général des Services



Amaury de BARBEYRAC

L'an deux mille dix, le 10 novembre à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 4 novembre deux mille dix, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame de JOYBERT, Madame GENDRON, Madame GOMMIER, Monsieur BAZIN d'ORO, Madame MAUVAGE, Monsieur MAILLARD, Madame USQUIN, Madame NICOT, Monsieur STUCKERT, Monsieur CHARREAU, Madame ROCCHETTI, Monsieur PERRAULT, Monsieur RAVEL, Madame KARCHI-SAADY, Madame TÉA, Madame PERNOD-RONCHI, Monsieur FAVREAU, Monsieur ROUSSEAU, Mademoiselle DEMARIA-PESCE, Madame DE CASTRO COSTA, Monsieur QUÉMARD, Monsieur BLANC, Madame LEGRAND, Monsieur PÉRICARD, Madame FRYDMAN, Madame RHONÉ, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD

Avaient donné procuration :

Monsieur BATISTELLI à Monsieur AUDURIER  
Monsieur LEBRAY à Monsieur le Maire  
Monsieur HAÏAT à Monsieur BAZIN D'ORO  
Madame DE CASTRO COSTA à Madame de CIDRAC (à partir du dossier 10 F 09)  
Madame BRUNEAU-LATOUCHE à Monsieur PÉRICARD

Secrétaire de Séance :

Monsieur CHARREAU

\*Madame DE CASTRO COSTA quitte la salle à 22h10, au cours de l'examen du dossier 10 F 09

\*Mademoiselle DEMARIA-PESCE quitte la salle à 23h57, au cours de l'examen du dossier 10 F 11

N° DE DOSSIER : 10 F 08

OBJET : EXPLOITATION DU RÉSEAU DE CHALEUR DU QUARTIER DU BEL AIR –  
CONVOCATION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES  
PUBLICS LOCAUX

RAPPORTEUR : Monsieur AUDURIER

---

**Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,**

La Ville de Saint-Germain-en-Laye a conclu une convention de délégation de service public pour la production, le transport et la distribution de chaleur du quartier du Bel Air le 20 avril 1973 avec la société SOCCRAM, pour une durée initiale de 30 ans. La conclusion d'un avenant n° 6 le 7 mai 1998 a prolongé le contrat initial jusqu'au 31 décembre 2011. Cet avenant avait pour objet de convertir les chaudières du charbon au gaz et d'installer une unité de cogénération.

L'échéance prochaine de ce contrat est l'occasion d'étudier l'évolution de ce réseau de chaleur tant dans son périmètre (Lycée International, résidence d'Hennemont...) que dans son mix énergétique, avec l'introduction éventuelle d'énergies renouvelables. Au regard des enjeux financiers importants, de la complexité technique et juridique, la Ville est assistée dans cette démarche par une société spécialisée dans le chauffage urbain ainsi que par un cabinet d'avocat, afin d'établir un schéma directeur et de définir les meilleures conditions possibles pour l'exploitation de ce futur réseau. Ce schéma directeur devrait être arrêté d'ici la fin de l'année 2010.

Le lancement d'une procédure de délégation de service public peut être envisagé pour la désignation d'un nouveau titulaire.

En conséquence et en application de l'article L.1413-1 du code général des collectivités territoriales, la Commission consultative des services publics locaux doit être consultée sur le mode de gestion qu'il convient de retenir pour l'exploitation du réseau de chaleur du quartier du Bel Air.

### DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

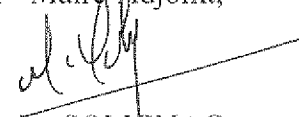
Vu le code général des collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

AUTORISE Monsieur le Maire à convoquer la Commission consultative des services publics locaux pour l'examen du mode de gestion du réseau de chaleur du quartier du Bel Air.

POUR EXTRAIT CONFORME  
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

Pour le Maire,  
Le 1<sup>er</sup> Maire-Adjoint,



~~Marilee SOLIGNAC~~

Vice-Président du Conseil Général des Yvelines